



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 MAI 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Mis en ligne le : **01 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :** M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme LEHNERT - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - Mme PIOMBINO - M. GACHET

**Pouvoirs :**

M. PIQUET à Mme ROSADONI  
Mme DESCLOUX à Mme HAMOU-THERREY  
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ  
Mme CHAUVIN à M. MERSALI  
Mme CARUSO à Mme MICHEL

**Absents :**

M. SANCHEZ - Mme CONTICELLO - M. BORELLI

**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI

**MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL - AMO JURIDIQUE SUR LA CONSTITUTION D'UNE COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**

N° Acte : 7.5

Délibération n°23-73

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 22-185 relative à la demande de subvention auprès du Conseil régional pour une AMO juridique sur la constitution d'une communauté d'énergies renouvelables basée sur des opérations d'autoconsommation collectives photovoltaïques identifiées sur la commune de Vitrolles.

Considérant, que la commune de Vitrolles signataire du Pacte pour la Transition écologique, s'est engagée à développer une stratégie énergétique globale,

Considérant que la commune de Vitrolles a mis en place une stratégie de développement d'énergies renouvelables tel que le photovoltaïque (études et installation sur les bâtiments publics),

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant que suite aux résultats de l'étude d'opportunité portant sur le patrimoine communal ainsi que sur le potentiel territorial, la commune souhaite être en capacité d'analyser les enjeux juridiques liés à la conception et la réalisation d'une communauté d'énergie renouvelable à caractère citoyen,

Pour se faire elle a contracté un marché n° 2022 L016 " choix d'un conseiller juridique dans le cadre d'une réflexion sur la mise en place d'une communauté d'énergie renouvelable à caractère citoyen" avec le cabinet LLC et associés.

En décembre 2022, la commune avait sollicité l'aide de la région uniquement sur la phase 2 du marché précédemment cité. La région accepte que les phases 1 et 2 soit subventionnées.

Il convient donc de modifier le plan de financement et de solliciter du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le plan de financement prévisionnel suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION € HT	TAUX SUBVENTION € HT
38 550 €	26 985 € soit 70 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

ABROGE la délibération initiale 22-185.

SOLLICITE une participation financière du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont imputés au budget de la commune en section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette demande de participation.

Le Secrétaire de Séance

**M. SAHRAOUI**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le **31 MAI 2023**

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**

